



Accident avec fuite et prise de conscience

Par **orelyne51**, le **25/01/2009** à **18:47**

Bonjour,

Un ami a percuté une voiture en pleine nuit, il ne s'est pas arrêté, mais en y réfléchissant il est allé se présenter à la gendarmerie. La voiture qu'il a percuté était stationné sur le côté opposé de son sens de circulation, mais il s'est malheureusement endormi au volant.

Quel risque encourt-il ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **26/01/2009** à **07:41**

Bonjour,

Apparemment vous n'avez pas lu les post-it de ce forum. Allez y jeter un coup d'oeil, vous y trouverez des réponses. Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, revenez sur ce forum.

Par **orelyne51**, le **26/01/2009** à **07:46**

non il n'y a pas les reponses que je cherche dans aucun autre post celui qui créé l'accident se presente a la gendarmerie

Par **chaber**, le **26/01/2009** à **08:06**

Etablir un constat amiable.

Si la victime n'a pas encore déposé plainte, l'affaire sera classée par un simple sermon.